# ASSEMBLEE GENERALE 2013.

#### Schweighouse, mardi 3 décembre 2013 au siège du Cercle Catholique Fidelitas.

La séance est ouverte à 20h10.

15 membres dont 4 non élus sur 47 sont présents.  En retirant les 13 membres du CA, il y a 34 votants.

Grâce à 15 procurations de membres non élus, soit 19 votants, le quorum de 9 votants (un quart de 34) est

atteint et l’AG peut se dérouler conformément aux statuts.

## 1 . Allocution de bienvenue de la vice-présidente Marie-Louise Trautmann, lue par le Secrétaire Gabriel Strebler.

« Au nom du bureau de notre association, je vous remercie d'avoir bien voulu répondre à la convocation pour l'assemblée générale. L’association étant la vôtre, votre présence ne peut que nous encourager à poursuivre dans la voie fixée par nos statuts.

Je salue la présence dans la salle des représentants de la municipalité M. le Maire, Marcel SCHMITT, M. l’Adjoint aux Associations, Joël ACKER qui nous font l’honneur de participer à notre AG.

Je déclare l’Assemblée Générale de l’APAAH officiellement ouverte à 20 H 10 précises.

L’année 2013 a été une année chargée tant en temps qu’en travail. Notre dynamisme nous a pourtant guidé à agir tout au long de l’année afin de pérenniser notre partenariat avec l’association « Foyer de Paix - Grands Lacs » en organisant ou participant à diverses manifestations ainsi qu’en menant une action au Mali par l’intermédiaire de Sœur Marie-Rose VONNE.

Cette constance ne peut se faire que grâce au travail des bénévoles de l’association mais surtout grâce à votre appui, celui des adhérents. Avant de passer la parole à notre secrétaire, M. Gabriel STREBLER pour l’approbation du procès verbal de l’AG 2012, je vous rappelle que vous êtes nos ambassadeurs auprès de vos connaissances, vos amis et votre voisinage. Ce n’est qu’avec votre appui que nous pourrons avancer.»

***2. Approbation du Procès-verbal de l’AG 2012.***

Le Secrétaire lit un résumé des principaux points de ce PV qui a été transmis à tous les membres à jour de leur cotisation. Aucune question n’a été posée, il a été approuvé à l’unanimité.

***3. Rapport moral du Président Serge Kaspar.***

« L’APAAH a connu en 2013 une activité très dense et fidèle à ses principes fondateurs.

Afin d’assurer le fonctionnement de l’association, le bureau de l’APAAH s’est réuni six fois durant cette année, sans compter les échanges informels entre différents membres du bureau. Une réunion extraordinaire du Bureau s’est tenue lors de la visite du Président de l’association « Foyer de Paix - Grands Lacs » de RDC, le Père Roger MPONGO. Sa finalité était de bien définir le cadre de notre partenariat en tenant compte des réalités du terrain.

L’APAAH, prenant toute sa place dans notre commune, est représentée au niveau municipal par le biais de l’OMSALS qui fédère les associations locales. Notre Vice-présidente, Marie-Louise Trautmann, y représente l’APAAH avec beaucoup d’abnégation ; cela représente environ 8 ou 9 réunions par an.

Pour bien visualiser l’engagement des bénévoles de votre association, je donne un chiffre : 1074 H 00 ou environ 45 jours. Voilà le temps passé par les bénévoles de l’APAAH pour faire vivre notre association. Cela paraît peu et pourtant cela fait presque 4 jours pleins par mois. Ainsi, avec ces tableaux disponibles à la lecture, nous montrons à tous nos partenaires, d’ici comme de là-bas, que sans effort, nous n’obtenons rien. Ces heures sont comptabilisées à partir de l’AG du 27 novembre 2012.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je voudrais vous faire relecture de certains passages de nos statuts. S’y référer nous permet d’évaluer la cohérence de nos actes par rapport à notre idéal.

L’*Article 2* indique :

*L’association a pour objet :*

* *de soutenir des projets d’ONG, d’Associations ou de personnes œuvrant envers les plus démunis*
* *de témoigner de l’engagement d’hommes et de femmes pour leur prochain ici comme là-bas*
* *de sensibiliser les jeunes et les adultes aux problèmes liés au développement humain et à l’action urgente*
* *de proposer des animations culturelles ou autres et de leur en reverser le bénéfice*
* *…*

L’*Article 3 :*

*Les moyens d’actions de l’association sont :*

* *la tenue d’expositions*
* *la publication d’articles de presse*
* *des conférences ou témoignages*
* *des animations culturelles*
* *et toutes autres actions visant à renforcer les objectifs de l’association.*

Et l’*Article 18 :*

*Les ressources de l’association se composent :*

* *des cotisations,*
* *des subventions de la Commune, du Département, de l’Etat, et autres organismes pouvant subventionner l’association,*
* *dons et legs,*
* *des ressources créées à titre exceptionnel, conformément aux réglementations en vigueur.*

Quelles ont été nos actions de 2013 ?

L’APAAH a tenu un stand de vente d’objets divers de décors de Noël et de vin chaud sur trois samedis consécutifs en **décembre 2012**. Cette présence au marché hebdomadaire de notre commune nous permet de pérenniser notre projet de partenariat en RDC. Et aujourd’hui, nous savons que certains de nos concitoyens attendent notre venue avec impatience. Soulignons le soutien de notre municipalité pour cette initiative.

**D’octobre 2012 à fin février 2013**, nous avons lancé « **l’Opération Lutzelbourg** ».

Un petit historique s’impose. Sur proposition d’un couple de personnes âgées, M. et Mme Roger GRUBER, l’APAAH se voit offrir la totalité des meubles et objets divers (livres, vaisselle, bibelots, etc.…) afin de les vendre et de répartir le bénéfice en deux parts égales entre notre association et la congrégation dont est membre leur fils. Leur vœu sera respecté. Après quelques mois de déménagement, une vente est organisée **les 16 et 17 mars 2013** dans la salle du Ski Club. Lors de la dernière « Fête des Rues » (**dimanche 13 octobre 2013**), nous soldons le reste des objets. Profitant du repas du **19 octobre**, un chèque d’un montant de 1550,97 € a été remis au Père Vincent Gruber pour la congrégation dont il fait partie. L’autre moitié est provisionnée pour notre projet de partenariat au Congo.

Cohérence et continuité.

*Article 18 : ressources de l’association - dons et legs*

*Article 3 : moyens d’action de l’association - autres actions visant à renforcer les objectifs*

*Article 2 : objet de l’association : soutenir des projets, témoigner de l’engagement d’hommes et femmes*

Des articles de presse dans les DNA ont par ailleurs illustré cette action et témoigné de l’engagement d’hommes ou femmes. Vous pouvez les consulter sur notre site internet. Je rappelle que la construction du site internet de l’APAAH émane d’une décision de l’Assemblée Générale de 2011.

Comme vous le savez, octobre est le mois phare pour l’APAAH avec l’organisation de notre concert annuel.

Cette année, le concert a été annulé et remplacé par un repas. Dans mon mot d’accueil, je disais que « *depuis la création de l’APAAH, ce ne sont pas moins de 7 concerts que nous avons organisés. Cette année, le concert que nous avions envisagé de vous proposer n’a pas pu se réaliser car l’artiste pressenti était dans l’impossibilité d’assurer son tour de chant. Nous nous sommes donc tournés vers l’organisation d’un repas ce qui, pour nous, est une première.* »

Cette organisation sur le tard s’est traduit par un bilan humain positif, malgré quelques soucis au niveau technique. Le résultat de cette action s’est traduit par la présence de plus de 100 personnes venues soutenir notre projet au Congo (pour être précis, 105 adultes et 7 enfants non payants). Parmi les convives présents : l’artiste pressenti, M. Denis STEFFEN et le Président de l’association « Foyer de Paix - Grands Lacs » partenaire de l’APAAH, le Père Roger MPONGO. Profitant de l’occasion, nous avons signé symboliquement, devant les convives, le contrat de partenariat liant l’APAAH et l’association « Foyer de Paix - grands Lacs » pour une durée de cinq ans.

Je voudrais vous rappeler les termes de ce partenariat :

***Article 1 Objet du contrat***

*L’association APAAH apporte son soutien dans les cinq ans à venir à l’association Foyer de Paix Grands Lacs. L’objet du contrat est de participer au financement d’un « Atelier Coupe et Coutures » en République Démocratique du Congo au profit du projet « OASIS ».*

***Article 2 A qui s’adresse ce projet de partenariat ?***

*Le financement d’un « Atelier Coupe et Coutures » en République Démocratique du Congo s’adresse au groupement de mamans.*

*Les mamans devront s’inscrire (elles aussi) dans la nouvelle logique du microcrédit rotatif qui sera définie pour tous les autres groupements des mamans, en vue de leur autonomie économique.*

***Article 3 Financement du projet***

*3.1 Modalités du partenariat*

*L’APAAH, Association Pour l’Aide à l’Action Humanitaire, s’engage sur une base annuelle de 2400 € à :*

*- financer durant les deux premières années la totalité du projet (2400 € par an)*

*- financer la troisième année 75 % du projet (1800 €) et nos partenaires 25 %*

*- financer la quatrième année 50 % du projet (1200 €) et nos partenaires 50 %*

*- financer la cinquième année 25 % du projet (600 €) et nos partenaires 75 %.*

*La base du financement sera toujours calculée sur le montant de la première année, c'est-à-dire 2400 €.*

*Au terme de ces cinq ans, nos partenaires s’engagent à avoir trouvé leur autonomie financière.*

La finalité est bien là ; à ce que nos partenaires trouvent leur autonomie financière. Et aux dires du Père Roger, cette phrase leur a fait prendre conscience que leur destin leur appartient. Qu’ils doivent trouver leurs propres solutions pour s’en sortir. Notre engagement financier leur permet d’une part d’être formés, d’obtenir des diplômes et de pouvoir intégrer la vie active et d’autre part de proposer des microcrédits à d’autres mamans.

Avant de terminer la présentation de ce rapport, je mentionnerai notre action ponctuelle au Mali. Après l’épisode militaire, des intempéries très meurtrières causèrent d’énormes dégâts dans ce pays. Rappelez-vous qu’une des premières actions de l’APAAH fut la construction de deux moulins au Mali, projet initié par Sœur Marie-Rose Vonne. Restés toujours en contact avec elle, Sœur Marie-Rose nous informait régulièrement de ses activités. Profitant d’une correspondance, nous lui avons demandé si, dans l’urgence, elle aurait besoin d’un coup de pouce face à ces événements. Elle nous a fait part de sa réponse récemment et nous expliquait que l’urgence était de reprendre l’école pour les enfants, notamment pour une quinzaine sans moyens.

Sa proposition était formulée ainsi :

*« Votre participation serait pour l'achat de matériel scolaire et pour le paiement des coopératives annuelles (3 FOIS 2500F CFA par an pour le public), ainsi que pour la tenue (l'uniforme).*

|  |  |
| --- | --- |
| *MATERIEL* | *12 000 F CFA* |
| *COOPERATIVE* | *7 500 F CFA* |
| *TENUE* | *8 000 F CFA* |
|  |  |
| *TOTAL* | *27 500 F CFA* |
| ***Soit 42,00 € par enfant*** |

*Nous connaissons UNE QUINZAINE d'enfants dans le cas. »*

Le bureau de l’APAAH décide à l’unanimité d’octroyer l’aide nécessaire à cette opération et décide de débloquer les fonds nécessaires, à savoir 630,00 €.

Dans ce même courrier, elle nous a fait part du fonctionnement du premier moulin ; tout se déroulait très bien. Je rappelle que les Maliens le gèrent dans le cadre associatif et en paient l’utilisation afin de garantir un salaire au technicien et l’achat de pièces de rechange. Pour nous c’est une belle récompense. Nous nous devions de vous faire part de cette information.

Le 30 novembre, nous nous sommes associés à la collecte pour la banque alimentaire organisée à la mairie en déposant un don de deux cents euros.

Cette dernière opération vous démontre le sérieux de nos finances et notre capacité à être réactifs en cas de besoin. Notre trésorier, M. Raymond MORGENTHALER, vous donnera tout à l’heure les chiffres sur l’état des comptes de votre association. Nous pourrons mesurer la qualité de son travail.

Mais octobre et novembre, c’est également la préparation de la vente de Noël au marché hebdomadaire. Et là, nous pouvons remercier toutes les dames qui préparent une fois par semaine divers objets, sans oublier les «*bredle* » et la confiture. Je n’oublierai pas un homme au « four » pour les « *Anis bredala* » et l’autre au « bois » pour les figurines en bouleau. L’APAAH était présente au marché hebdomadaire de Schweighouse le samedi 30 novembre 2013 et le sera les samedis 7 et 14 décembre. Je ne peux que vous inviter à y faire un passage afin de partager avec nous un verre de vin chaud.

Comme l’a rappelé notre Vice-présidente lors de son mot d’accueil, vous êtes tous nos ambassadeurs auprès de vos familles, amis et collègues de travail. N’hésitez pas à parler autour de vous de votre association et de ses actions. Il est important que nous puissions préparer l’avenir avec plus d’adhérents, **notamment des jeunes**.

Pour autant, je voulais vous faire part de notre constante progression. En effet, en 2006 nous étions 10, en 2007 : 13, en 2008 : 17, en 2009 : 21, en 2010 : 22, en 2011 : 33, en 2012 : 42, en 2013 : 47 et pour 2014, si nous n’avons pas de démission, nous serons 61 membres. Pérennisons ensemble notre travail de sensibilisation, notamment vers les plus jeunes.

Avant de terminer, l’association a encore sur fonds propres une dizaine de livres du Père Roger au prix de 27,50 €. Les droits d’auteur sont reversés à l’association « Foyer de Paix - Grands Lacs ». Noël arrivant, ce livre peut également être offert comme cadeau. Pour ceux qui sont intéressés, ils sont disponibles à la vente après l’AG.

Pour conclure, l’Association remplit pleinement son rôle de promouvoir par la culture ou d’autres actions des gestes de solidarité tels qu’ils sont définis dans les statuts. Nos engagements pris lors de notre assemblée générale constitutive ont été, pour l'essentiel, respectés. »

***4.Vote sur le rapport moral.***

Le rapport moral est adopté à l’unanimité.

## 5. Rapport et compte-rendu financier par le trésorier, Raymond Morgenthaler.

|  |  |
| --- | --- |
| Dépenses | 9 592,96 € |
| Recettes |  10 085,32 € |
| Excédent |  492,36 € |
| Solde en caisse | 4 986,44 € |

## Les fonds propres disponibles après provisionnement du compte « Foyer des Grands Lacs » à hauteur de 2 594,61 sont de 2 391,83 € au 31.10.2012.

## 6. Rapport de la commission de contrôle des comptes.

Les vérificateurs aux comptes, à savoir Marie-Claude Klieber et Fridolin Trautmann ont pris connaissance et vérifié l’ensemble des comptes en présence du trésorier Raymond Morgenthaler. Ils en ont souligné la clarté et l’exactitude et félicitent le trésorier. Ils demandent à l’assemblée de lui donner décharge. Ils remercient également Claudine et Raymond Morgenthaler pour leur accueil.

## 7. Décharge au trésorier.

Le compte-rendu financier est adopté à l’unanimité et décharge est donnée au trésorier.

## 8. Election du nouveau bureau.

Tous les membres se représentant, le bureau est réélu et sa composition est la suivante :

Serge Kaspar, président Marie-Louise Trautmann, vice-présidente

Raymond Morgenthaler, trésorier Françoise Marchal, trésorière adjointe

Gabriel Strebler, secrétaire Marie-Thérèse Straub, secrétaire adjointe

Claudine Morgenthaler, assesseur Marie-Odile Kaspar, assesseur

Marguerite Platz, assesseur Robert Marchal, assesseur

Sandra Seel, assesseur Anny Ott, assesseur

René Ott, assesseur

## 9. Désignation de la nouvelle commission de contrôle des comptes.

Les commissaires aux comptes, Marie-Claude Klieber et Fridolin Trautmann sont désignés, avec leur accord, pour l’an prochain.

## 10. Fixation du taux des cotisations.

Le montant de la cotisation pour 2014 est maintenu à 10 € par membre.

## 11. Divers.

1. M. l’Adjoint Joël Acker précise que l’APAAH fait partie de l’OMSALS depuis le 30.07.2008. Elle bénéficie de subventions grâce à des lavages et repassages de maillots qu’elle assure ainsi qu’à des présences au bar lors de manifestations culturelles et du Festival Summerlied. Elle a également droit à la mise à disposition de la petite salle culturelle (salle équipée de vidéo et de sono) si elle est en règle au niveau assurance. Elle publie régulièrement des articles dans le bulletin municipal.
2. M. le Maire Marcel Schmitt s’estime content que 29 associations fassent partie de l’OMSALS. Reconnaissant le travail de fond et soulignant la publication claire des comptes, il remercie l’APAAH pour son engagement.

***12. Clôture de l’assemblée générale.***

Le président clôt l’assemblée à 21 h 25 et invite les participants au verre de l’amitié offert par l’APAAH.

|  |  |
| --- | --- |
| Vu le Président : | Vu le Secrétaire : |
| KASPAR Serge  | STREBLER Gabriel |